

sa santé l'obligea à rentrer dès 1643 en France où il resta désormais et on lui donna un coadjuteur. Il avait acquis certaines propriétés et demeurait à Saint-Germain des Prés-les-Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, rue de la Fresnaye ou petite Grenelle, jadis rue de la Maladrerie, aujourd'hui rue de Babylone. Moyennant le droit de conserver son logement au Séminaire, une rente viagère de 3,000 francs pour lui, une autre de 500 francs pour son aumônier et le versement après sa mort de 2,000 francs à l'Hôtel-Dieu de Paris et de 500 francs à l'Hôpital général, Bernard de Sainte-Thérèse, le 16 mars 1663, céda à MM. de MORANGIS et de GARIBAL, procureurs laïques des vicaires apostoliques « en faveur des Missions étrangères, et particulièrement et par préférence de la Perse, et pour la conversion des infidèles, hérétiques, et schismatiques desdits États et pays étrangers... tous les emplacements, maisons, logemens et bâtimens dudit seigneur Évêque, situez audit Saint-Germain des Prés-les-Paris, tant en ladite rue de la Fresnaye ou petite Grenelle, derrière les Incurables, qu'en la rue du Bacq¹ ». Bernard de Sainte-Thérèse mourut à Paris, le 10 mai 1669.

Morangis et Garibal passèrent le contrat de cession le 18 mars 1663 à Michel GAZIL, sieur de la BERNARDIÈRE, de Tours, archidiacre d'Evreux, et à Armand POITEVIN, curé de Saint-Josse à Paris, les procureurs ecclésiastiques chargés de diriger le Séminaire. Sur la demande des quatre procureurs des Lettres Patentes leur furent accordées par le roi en juillet 1663 et elles furent enregistrées le 7 septembre : Louis XIV assigna même au Séminaire une rente de 15,000 francs et l'abbé commendataire de Saint-Germain des-Prés, HENRI, duc de VERNEUIL, qui avait juridiction sur tout le faubourg Saint-Germain, autorisa le 10 octobre 1663, Poitevin et Gazil à établir le Séminaire; ce dernier fut nommé *provisoirement* Supérieur par le prieur de l'Abbaye, le 27 octobre 1663, et à la cérémonie qui eut lieu à cette occasion, Bossuet prêta le concours de sa voix éloquente et prêcha le sermon. Le 11 juin 1664, Vincent de

1. Voir A. LAUNAY, *Doc.*, pp. 303 seq.